

Bilan d'activité ERF 2013

Ce document présente les grandes lignes de l'activité d'ERF en 2013, reprenant les rubriques habituelles et actualisant les données chiffrées. Les grandes lignes de l'analyse des deux dernières années restent valables, tant concernant les typologies des besoins des enfants que la sociologie des postulants, nous renvoyons donc également à la lecture complémentaire des bilans 2011 et 2012.

Dans une première partie, il est question des dossiers d'enfants pour lesquels la coordination d'ERF a été sollicitée. Elle présente le nombre d'enfants pour lequel ERF a travaillé, leurs caractéristiques en termes d'âge, de genre, de statut et leurs particularités, avec une analyse plus détaillée de l'étude de leurs situations médicales.

La deuxième partie est consacrée aux postulants du fichier ERF, et aux différents mouvements de la file active.

Une troisième partie présente quelques chiffres concernant l'ensemble des adoptions de l'année. Elle rassemble les adoptions réalisées par des postulants inscrits au fichier ERF ainsi que les adoptions d'enfants pour lesquels nous avons été sollicités.

La quatrième partie du bilan s'intéresse à l'activité des correspondants dans les départements ainsi qu'à celle de leur référente.

Pour terminer, le lecteur trouvera une présentation de l'activité du nouveau « Pôle des interventions ERF », ainsi qu'un détail des activités du secrétariat et du travail institutionnel mené par la coordinatrice.

1. Les dossiers d'enfants

Les chiffres présentés dans cette partie ont été élaborés à partir de l'ensemble des demandes adressées à ERF entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013.

a. Nombre d'enfants

66 dossiers d'enfants ont été adressés à ERF au cours de l'année (vs 68 en 2012).

Les demandes concernaient :

- 59 enfants seuls (80%) ;
- 14 enfants (20%) répartis en 6 fratries

Soit un total de 73 enfants suivis par ERF en 2013.

Ces chiffres 2013 sont très proches de ceux de l'année précédente. Les tendances sont constantes.

Tableau A : Dossiers et enfants suivis

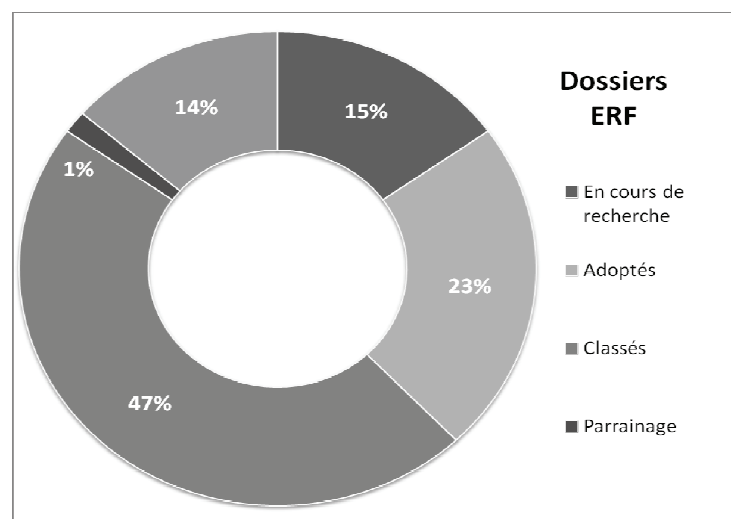
	Dossiers	Nbre enfants total (nbre fratries)	
En cours de recherche	10	10	15%
Adoptés	15	16 (1x2)	23%
* Adoption ERF	7	7	
* Adoption hors ERF	8	9 (1x2)	
Classés	31 *	35 (2x2 et 1x3)	47%
Parrainage	1	1	1,50%
Evaluation en cours, guidance professionnelle	9	11 (1x3)	13,50%
	66	73	100%

* (dont 7 antérieurs à 2013)

10 dossiers d'enfant (15%) sont en cours de traitement, souvent sous la forme d'une recherche de parents ou de parrains (n=1), 9 dossiers (13,5%) sont encore en attente de compléments d'informations ou sont des situations d'enfants pour lesquels les services sont en demande de guidance.

31 demandes ont finalement été classées sans suite en cours d'année (47%), parce que les enfants n'étaient pas adoptables, ou que le département n'était pas en mesure d'établir l'adoptabilité psychosociale de l'enfant et de mener à bien le projet d'adoption. Il faut souligner que ce chiffre élevé reflète également la limite posée par le temps de travail de la coordinatrice

15 dossiers ont abouti par un placement en vue d'adoption ou sont en cours d'appareusement (23%). Ce chiffre en baisse par rapport à celui de 2012 (27 adoptions) s'explique par un moindre retour d'information de la part des professionnels cette année.



b. Origine des demandes

Parmi les 66 dossiers reçus par ERF :

- 54 demandes (81%) ont été adressées par 34 conseils généraux des départements (dont 2 département hors métropole) ;
- 3 demandes (4,5%) émanaient de l'ORCAN ;
- 1 demande venait d'un correspondant ERF pour un enfant à l'étranger ;
- 1 demande venait d'un diacre ;
- 2 demandes ont été directement initiées par 2 conseils de famille ;
- 5 demandes (7,5%) (2 pour la France, 3 pour l'étranger) ont été formulées par 3 OAA

Seuls 4 dossiers (6%) concernaient des 7 enfants de l'étranger, les 62 autres (94%) concernaient 66 enfants pupilles.

Ces chiffres sont très constants, ERF travaille très largement majoritairement pour les pupilles et collabore chaque année avec environ 35 conseils généraux.

Tableau B : Mode d'acquisition du statut de pupille

Article 350	12	18%
Consentement parental	7	10,50%
Naissance sous le secret	8	12%
Orphelinage	4	6%
Retrait d'autorité parentale	1	1,50%
Recueil direct Famille adoptive française	1	1,50%
Non renseigné	33	50%
Total Pupilles France	n=66	100%

Environ la moitié des demandes adressées à ERF ne précisait pas le mode d'entrée dans le statut de pupille. Cette imprécision incite à ne pas surinterpréter les chiffres et à poursuivre nos efforts pour obtenir cette information pour chaque dossier soumis.

c. Genre

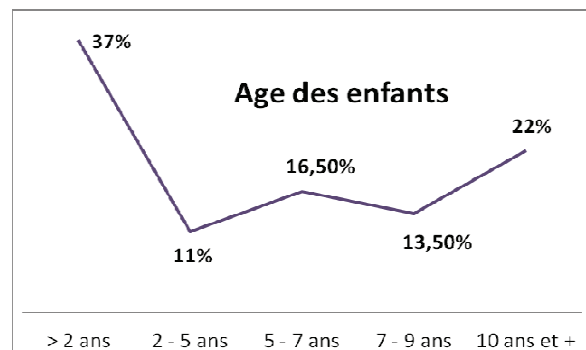
Parmi les 73 enfants en recherche de famille, 26 sont des filles (35,5%) et 47 des garçons (64,5%). Cette année, nous avons observé une accentuation de la tendance habituelle, les garçons étant bien plus nombreux que les filles.

d. Age

Tableau C : Age des enfants

	moins de 2 ans	de 2 à 5 ans	de 5 à 7 ans	de 7 à 9 ans	10 ans et plus
En cours de recherche	4	3	2	1	0
Adoptés	5	1	3	5	2
* Adoption ERF	4	1	1	1	0
* Adoption hors ERF	1	0	2	4	2
Classés	14	4	4	2	11
Parrainage	0	0	0	0	1
Évaluation en cours, guidance professionnelle	4	0	3	2	2
n = 73	27 (37%)	8 (11%)	12 (16,5%)	10 (13,5%)	16 (22%)

Le nombre de dossiers concernant des enfants très petits est en légère augmentation cette année.

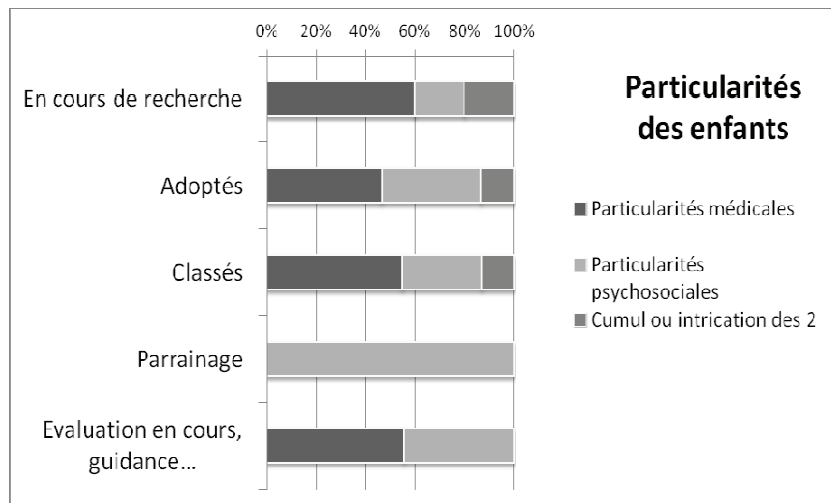


e. Particularités des enfants

Tableau D : Répartition des particularités des dossiers d'enfants soumis à ERF

	Particularités médicales	Particularités psychosociales	Cumul ou intrication des 2
En cours de recherche	6	2	2
Adoptés	7	6	2
Classés	17	10	4
Parrainage	0	1	0
Attente de complément*	5	4	0
	35 (53%)	23 (35%)	8 (12%)

Les chiffres et éléments d'analyse restent très proches de ceux de l'année dernière, avec une légère augmentation des dossiers à particularités médicales.



f. Le bilan médical

Fidèle aux décisions prises l'an dernier, la coordination a systématiquement demandé les dossiers médicaux des enfants présentant un problème de santé, avant tout début de recherche. Plusieurs possibilités étaient proposées aux départements : courrier papier à l'adresse d'ERF ou courriel personnel de la pédiatre de l'équipe. Seule une partie des départements ont admis la nécessité de cette démarche, les autres ayant eu du mal à la satisfaire : soit que l'équipe Adoption n'a pu déployer des efforts pour obtenir l'envoi du dossier médical, soit que des médecins refusaient de le faire. Ces documents sont envoyés directement par le service Adoption qui en dispose avec, le plus souvent, les coordonnées d'un ou des médecins en charge de l'enfant. Après une première analyse, un contact téléphonique ou par mail était quasiment toujours réalisé par la pédiatre ERF, que ce soit pour compléter les informations mais aussi pour confronter l'analyse des besoins de l'enfant.

Cette façon transparente de travailler paraît être appréciée des départements et la plupart des adoptions réalisées ont pu l'être dans un climat serein.

Les chiffres

La référence médicale d'ERF a été sollicitée pour 16 dossiers d'enfants, 9 filles et 7 garçons, avec problème de santé, en provenance de 13 départements. Ce sont en majorité des nourrissons : 5 nés en 2013, 3 en 2012, 5 en 2011 et seulement 2 de 2008 et 1 de 2006.

Parmi ces 16 dossiers, 6 adoptions ont été réalisées dans l'année.

Pour les autres, les raisons d'absence de projet sont diverses :

- 3 par défaut de dossier médical, avec cependant pour l'un d'eux, un premier contact positif mais l'attente d'un bilan médical plus complet programmé,
- 1 par défaut d'interlocuteur dans le CG,
- 1 en raison de l'absence de pathologie ou même de particularité qui ne relève pas des postulants ERF.
- Il reste à ce jour 3 enfants dont l'analyse du dossier a été faite mais pour lesquels aucun postulant n'a été trouvé ; il s'agit d'enfants qui cumulent plusieurs handicaps, parmi les plus lourdement handicapés.
- Pour les 2 derniers dossiers arrivés en fin d'année, une analyse vient d'être transmise à la coordinatrice et une recherche de postulants va pouvoir s'engager. Le constat fait cette année est donc relativement logique, puisque les dossiers en attente sont soit les plus complexes, soit les plus récents.

Pathologies rencontrées

La plupart des enfants sont porteurs de plusieurs types de pathologies cumulées.

En les classant par type de handicap, on retrouve :

- 6 atteintes motrices,
- 7 handicaps intellectuels (au sens large, y compris les troubles d'apprentissages),
- 2 avec handicaps sensoriels (2 cécité, 1 surdité).

Du point de vue des étiologies :

- Pour 2 enfants il s'agit de séquelles de prématurité,
- Pour 5 enfants un diagnostic de SAF est évoqué.
- Pour 9 enfants, il s'agit de malformations touchant un ou plusieurs organes (cardiaque, rénale, cérébrale, orthopédique, hypophysaire, digestive) dont 1 avec une anomalie chromosomique.

En termes d'évolution :

- Dans 9 dossiers la part d'incertitude est importante et constitue un point majeur dans la recherche de parents.

Concernant la prise en charge :

- 1 intervention chirurgicale est envisagée à court terme pour 4 enfants ;
- 8 enfants bénéficient de rééducation susceptible d'améliorer leur état de santé ;
- 3 d'appareillage ;
- 2 d'un traitement médical à vie.

Évolution du travail partenarial et de liaison

Depuis l'année dernière, la procédure mise en place avec la coordination, qui consiste à élaborer une analyse des besoins de chaque enfant à partir des dossiers médicaux envoyés, complétés par des échanges avec le ou les médecins en charge de l'enfant (médecin de PMI, du Conseil de Famille), permet d'affiner la recherche de parents potentiels. De ce fait, le contact téléphonique entre la pédiatre ERF et les postulants qui cheminent vers un enfant

précis devient plus une étape de consolidation du projet. Il permet de répondre à leurs questions, mais aussi d'apprécier leur élaboration dans la projection de la prise en charge de cet enfant. De plus, la continuité avec les médecins qui les recevront dans le département d'origine de l'enfant, renforce la cohérence du projet dans les situations idéales.

Il reste des départements avec lesquels il est plus difficile de « parler d'une seule voix ». Nous avons appris à faire avec, et à ne pas mettre les postulants en position d'arbitre, quitte à s'effacer le temps du travail avec le service Adoption pour reprendre la main ensuite si nécessaire.

2. Les postulants

Au 31 décembre 2013, la file active des postulants ERF comptait 13 projets parentaux, dont 8 activables immédiatement (et 2 en cours de réévaluation de la notice ou second agrément) et 3 sont uniquement en direction de fratries. Le fichier « Fratrie » constitué l'année dernière est un projet qui a été abandonné par la coordination car ne répondant pas aux besoins des pupilles. Toutefois, les projets qui le constituent sont maintenus actualisés.

Tableau E : Le fichier de postulants ERF en 2013

File active :	Disponibles	10
	Fratries	3
Sortis :	Classés	2
	Adoptions	13

n=28

27 dossiers de postulants ont été traités cette année, ce qui représente une baisse de 35% par rapport à l'année précédente. Il s'agit en fait d'un retour aux chiffres des années antérieures (33 en 2011 et 29 en 2010).

Les sorties : 15 projets sont sortis du fichier en 2013, parmi lesquels 13 familles sont sorties du fichier parce qu'elles ont adopté, dont 7 via ERF et 6 par d'autres voies. Les 2 autres sont des dossiers qui ont été classés pour cause d'absence d'actualisation ou de modification de la situation personnelle des postulants. Il est à noter que le mode de sortie du fichier ERF s'est opéré très majoritairement par une adoption, ce qui signe la grande qualité des projets parentaux inscrits ces 2 dernières années.

Les entrées : 10 nouveaux projets ont été inscrits au fichier ERF en 2013, ce qui est la moitié moins que l'année dernière.

Les refus : Parmi les 27 dossiers traités par la coordination (39 en 2011, 42 en 2012), 17 ont été refusés (63%), 10 ont été inscrits dans le fichier (37%). Le taux de refus est donc particulièrement élevé cette année (50% de refus en 2012, 30% de refus en 2011, 52% en 2010), ce qui s'explique par le manque d'ouvertures des projets parentaux reçus par ERF. Cette tendance déjà amorcée ces dernières années se confirme en 2013, où l'on constate à nouveau une baisse de la qualité des projets parentaux reçus (moindres ouvertures, manque de

maturité). La maturité des projets tient à la fois à la qualité de l'accompagnement des postulants par les professionnels de l'agrément et les correspondants (ce qui est très hétérogène selon les territoires), mais également aux dispositions propres aux postulants. Si le discours sur la baisse des adoptions internationales continue de ramener davantage de postulants vers ERF, les correspondants ont sans doute été vigilants à opérer un filtrage de qualité, ce qui expliquerait peut-être la baisse du nombre de dossiers traités. En revanche, soulignons que les projets retenus par la coordination ont certes été peu nombreux mais de qualité, ce qui se traduit par le bon chiffre des adoptions 2013, en particulier de celles réalisées par les postulants inscrits dans l'année (5 adoptions/12 par les postulants inscrits en 2013, 5/12 par des postulants inscrits en 2012).

Au 31 décembre 2013, la coordination était en cours d'examen de 3 dossiers de postulants.

3. Les adoptions 2013

Si l'on ajoute les adoptions réalisées par les postulants inscrits au fichier ERF, aux adoptions d'enfants pour lesquels nous étions sollicités, un total de 22 enfants ont été adoptés en 2013 (12 dossiers dont une fratrie de deux), chiffre en légère baisse. Cette diminution peut aussi être expliquée par un grand nombre d'enfants pour lesquels nous ne savons pas s'ils ont pu être adoptés.

Le graphique F permet de constater que :

- 13 postulants ERF ont adopté 14 enfants, dont 7 via ERF ;
- 16 enfants ERF ont été adoptés en 2013, dont 7 via ERF

Comme l'année précédente, les chiffres 2013 sont favorables à l'adoption des enfants pupilles qui représentent 86% des adoptions (n=19). Seuls 3 enfants ont été adoptés à l'étranger, ce qui semblerait alimenter le constat de diminution des adoptions internationales, mais la faiblesse des effectifs doit engager à la prudence.

Graphique F : Ensemble des 22 enfants adoptés en 2013 (en nombre d'enfants)

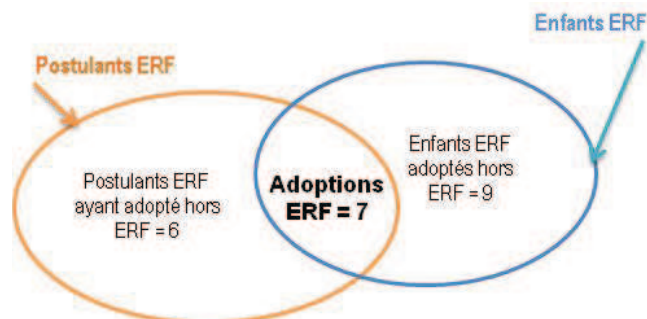


Tableau G : Caractéristiques des 22 enfants adoptés

	Dossiers	Nombre enfants (fratries)	G	F	moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	de 5 à 6 ans	de 7 à 9 ans	10 ans et +	AI	AN
Enfants ERF adoptés par postulants hors ERF	8	9	7	2	1	0	2	4	2	0	9
Adoptions ERF	7	7	2	5	4	1	1	1	0	0	7
Enfants hors ERF adoptés par postulants ERF	6	7	6	1	2	0	3	2	0	3	4
Total	20	23	15	8	7	1	6	7	2	3	20

Parmi les postulants ERF, 13 ont adopté en 2013 :

- 6 ont adopté hors ERF (1 projet datait de 2011 (fratrie), 3 de 2012 et 2 de 2013) :
 - 2 à l'étranger (dont une fratrie de 2)
 - 4 en France
- 7 ont adopté via ERF (1 projet datait de 2011, 3 de 2012 et 3 de 2013).

L'adoption a concerné une seule fratrie cette année, deux enfants pupilles adoptés hors ERF, ce qui confirme le constat de l'année dernière concernant le fait que les départements identifient par eux-mêmes des postulants pour ce type de projet parental.

4. Les correspondants

a. Référence des correspondants

51 correspondants ERF pour couvrir l'ensemble des départements français.

Cette année encore, nous avons accueilli 6 nouveaux correspondants. La plupart du temps, le travail de liaison était fait par les prédécesseurs mais nous avons pris le temps de prendre contact avec ces nouveaux représentants et de confirmer qu'ils avaient toutes les pièces nécessaires à la représentation d'ERF. Nous avons également noté le désengagement de 3 correspondants cette année.

b. Activité des correspondants

Pour l'année 2013, 41 correspondants (80%) nous ont transmis leur bilan d'activité (vs 2012¹ : 35/48 soit 73%).

Nous avons été contactés par 126 familles (vs 147 en 2012), la moitié des orientations sont faites par les associations locales d'EFA puis les relations personnelles ou le bouche à oreille ou l'information diffusée dans les journaux et site internet.

Sur les 126 familles, 73 ont été rencontrées physiquement, 53 ont eu un entretien téléphonique uniquement. Notons que malgré le nombre en baisse de contacts, le nombre de rencontres est quasi équivalent: 73 rencontres pour 126 contacts en 2013 (vs 76 rencontres pour 147 contacts en 2012). Nous faisons l'hypothèse que l'information sur les besoins spécifiques des enfants est de plus en plus répandue, de ce fait arrive à nous des postulants déjà bien informés qui peuvent continuer leur cheminement. En tout, ces 73 familles ont bénéficié de 83 entretiens physiques. Le lieu de rencontre est majoritairement au domicile des correspondants (59/83). A noter le développement de groupe d'échange de postulants autour d'une réflexion sur les enfants dits à besoins spécifiques (Drôme, Gironde et Côte d'or). Finalement 41 questionnaires ont été remis (46 en 2012). Les correspondants ont transmis 33 avis à la coordination ERF.

Les correspondants ont été informés ou ont suivis 22 arrivées d'enfant, 15 adoptions nationales via ERF, ou par les départements ou ORCA ou ORCAN et 7 adoptions internationales.

Le bilan confirme l'investissement très différent d'un territoire à l'autre des correspondants. Certains sont très investis sur leur association départementale et incarnent ainsi les enfants dits à besoins spécifiques. D'autres se mettent à disposition, tout en étant en dehors de leur association, ce qui ne permet pas une égalité d'information pour les postulants.

Le bilan semble faire apparaître une moindre collaboration avec les services des ASE. Plusieurs correspondants interviennent lors des premières informations délivrées par les conseils généraux auprès des postulants mais le dialogue reste difficile. Les entretiens en binôme travailleurs social ASE et correspondant ERF, ne semble plus exister tels que nous les avons connus quelques années auparavant. Le nombre de réunion avec les équipes sociales sont extrêmement faibles. Cette observation est probablement à modérer car il semble que les collaborations et échanges se passent de manière plus informelle, dans les différents espaces où les correspondants côtoient les professionnels de l'adoption (commissions etc.).

L'évolution du contexte de l'adoption, les réformes publics toujours en attente, la professionnalisation d'ERF demandent de faire un point d'étape. L'année 2014 sera le temps de l'évaluation de notre fonctionnement, afin d'envisager des évolutions dans nos pratiques.

¹ Notons que les chiffres 2012 cités ici en référence incluent les données adressées tardivement à la référente et ne sont pas celles qui figurent dans le document officiel du Bilan 2012.

5. Les activités de la coordination

a. Le secrétariat

En 2013, ERF a reçu 154 demandes de renseignements, émanant en majorité de postulants à l'adoption, 37 par téléphone, 114 par email et 3 par courrier postal. Après un échange visant à brièvement évaluer la demande, le secrétariat est amené à orienter nombre d'entre elles vers le correspondant du département de résidence du couple. Les autres types de demandes peuvent être orientés vers la coordinatrice, la référente des correspondants, le secrétariat d'EFA etc. Le nombre de mails envoyé par la secrétaire à quart temps s'élève à 456.

Au niveau du secrétariat, le processus suivi par les dossiers postulants est le suivant :

- Réception postale du dossier et vérification de l'ensemble des pièces. En 2013, 27 dossiers complets ont été reçus par Carine Vincent ;
- Demande par email de l'avis du correspondant ERF, si celui-ci a omis de l'envoyer au lendemain de la remise du questionnaire ;
- Une fois le dossier complet, il est transmis à la coordinatrice pour examen ;
- Après avoir pris connaissance de l'avis de la coordinatrice, un courrier réponse est envoyé au postulant ;
- Si le dossier a été accepté, les postulants appellent le secrétariat pour obtenir un rendez-vous téléphonique avec Sandrine Dekens. Cette étape a été fonctionnalisée en 2012, ce qui a permis de dégager la coordination de ces prises de rendez-vous qui se font à présent via le secrétariat, tout comme les rendez-vous d'actualisation trimestrielle du dossier.

Au fil du processus de traitement de chaque dossier, le secrétariat remplit une fiche permettant une bonne traçabilité à chacune des 5 étapes franchies. Cette fiche renseigne la date de réception du dossier, la date de réception de l'avis du correspondant, la date de l'avis rendu par la coordinatrice, la date d'envoi du courrier de réponse aux postulants, la date de rendez-vous téléphonique en cas de réponse positive, et les dates de chacune des actualisations.

Le délai moyen entre la réception du dossier à ERF et le courrier de réponse envoyé aux postulants est de 28 jours comme l'année précédente, le délai le plus court étant de 7 jours et le plus long de 103 jours. Ce délai correspond aux objectifs que nous nous étions fixés les années précédentes. Ensuite, un délai moyen de 45 jours supplémentaires s'écoule jusqu'au moment de l'entretien d'inscription qui valide celle-ci sur le fichier ERF. Il s'écoule donc en moyenne deux mois entre l'envoi du dossier par les postulants et leur inscription définitive à ERF, le délai le plus court étant de 16 jours et le plus long de 125 jours. Cette durée a eu tendance à s'allonger en 2013.

Les raisons de prolongation des délais de procédure tiennent à des facteurs variables, relevant parfois de l'organisation du service (congrés du secrétariat ou de la coordinatrice, fermeture

d'été, surcharge de la coordinatrice qui doit se consacrer à d'autres activités comme l'examen des dossiers d'enfants, les projets d'apparement etc.). Le plus souvent, l'allongement des délais tient à un retard dans la transmission de l'avis du correspondant (restant parfois muet devant les relances), retard qui a été pénalisant pour certains postulants en 2013. Les dossiers les plus en retard cumulent plusieurs de ces problèmes.

Les dossiers au temps de traitement particulièrement court correspondent parfois à des projets qui débouchent sur une adoption alors que les postulants sont encore en cours d'inscription à ERF, mais la plupart du temps, le court délai de traitement est attribuable à une bonne synchronicité entre la réception de l'avis du correspondant et du dossier postulant. Il existe quelques cas de figure où la coordinatrice se saisit d'un dossier préalablement repéré semblant répondre aux besoins d'un enfant précis en attente.

Le secrétariat adresse un email aux correspondants concernés à 2 moments du traitement des projets : pour l'informer de l'inscription refusée ou acceptée d'un couple de postulants qu'ils ont rencontrés ; ainsi que lorsque des postulants ERF adoptent, que ce soit en lien avec ERF ou hors ERF.

Perspectives 2014

- Un point annuel sera rédigé par le secrétariat afin d'informer les correspondants de l'ensemble des dossiers pour lesquels ils nous ont adressé un avis et qui sont pourtant restés sans suite de la part des postulants rencontrés. Cela permettra aux correspondants d'identifier les postulants qui n'ont pas souhaité poursuivre leur démarche auprès d'ERF ;
- Une nouvelle rubrique sera créée dans le tableau de suivi des dossiers afin de renseigner systématiquement les motifs des refus de la part de la coordinatrice, ce qui permettra de mieux en comprendre les ressorts au moment du bilan d'activité annuel.

b. La coordination

Les activités institutionnelles de la coordination ont été les suivantes :

- Rencontres, réunions avec les Services adoption :
1 rencontre informelle avec le service adoption de Marseille (06/05)
- Animation du CAPE :
4 réunions à EFA Paris : 30/01, 27/03, 12/06, 30/08
- Politiques :
1 rencontre avec Marie Derain, Défenseure des enfants
- Médias :
1 entretien avec un journaliste reçu dans les locaux d'ERF
Divers entretiens téléphoniques avec des journalistes dans le cadre de la publication du Plaidoyer

Des actions de formation, intervention et/ou supervision ont été assurées par la coordination :

- En direction des professionnels des départements (et des conseils de famille) : 1 supervision d'équipe (CG95, 20/11) et 1 session de guidance d'un conseil de famille (CF95, 13/12)

Un effort qualitatif et quantitatif a été porté sur les suivis post-adoption cette année, plus particulièrement suite aux recommandations du CA de septembre. Cette volonté d'EFA a été traduite par un accompagnement téléphonique hebdomadaire (sur ce dernier trimestre) pour les 2 adoptions qui venaient de se réaliser. Des visites à domicile sont envisagées pour le début d'année 2014. Les suivis se font par téléphone (pour les suivis réguliers) et par email (pour les nouvelles ponctuelles)

- Suivi post-adoption des familles ERF : 5 (Brandon, Ana, Esther, Niels, Lucie, Océane).

Les membres de la coordination ERF se sont retrouvés pour quelques 4 séances de travail commun au cours de l'année, soit en interne, soit avec des membres d'EFA :

- 1 réunion à Paris du nouveau groupe ERF dédié aux interventions extérieures (17/05) ;
- 1 journée de travail avec Karine Nivelais (01/02) ;
- 1 déjeuner avec Geneviève Miral en appui à la préparation d'un numéro d'Accueil sur les difficultés de la parentalité adoptive (09/13) ;
- 1 invitation au Conseil d'administration fédéral (28/09) entre autres sur le Plaidoyer ;

c. Activité de la référente des interventions

Pour répondre au grand nombre de sollicitations (15 en 2012) de la part des associations départementales d'EFA (soirées thématiques, assemblées générales etc.), pour des interventions en direction de leurs adhérents. La coordinatrice ne pouvant assumer seule ces prestations, une réponse structurée a été organisée en interne pour pouvoir y répondre positivement autant que possible à ces demandes. Un pôle "interventions" a vu le jour dans ce sens, dont Sylvie Sire a accepté d'en assurer la référence. Correspondante ERF dans son département, elle centralise les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, échange avec les AD afin de mieux cerner leurs besoins, recherche des intervenants disponibles et les soutient dans l'organisation de l'intervention. La référente travaille en lien avec la coordination nationale et avec Karine Nivelais, référente des correspondants ERF.

En mai 2013, un premier groupe de correspondantes volontaires s'est réuni dans les locaux parisiens d'ERF pour élaborer ensemble un document de présentation d'ERF, futur support aux interventions (« Présenter ERF », texte + powerpoint). Celui-ci devra, plus tard, être complété par d'autres supports, comme une présentation des profils d'enfants pour lesquels ERF recherche des familles, et une seconde présentation orientée vers les projets parentaux et capacités parentales recherchées par ERF car ces points ne sont qu'indirectement abordés dans la présente présentation générale. Depuis cette année, un groupe de 7 correspondants est mobilisé pour épauler la coordination et intervenir à différents endroits du territoire, auprès des adhérents d'EFA. Quant aux interventions en direction des professionnels, elles sont autant que possible assurées par la coordination.

L'activité de référente a véritablement commencé par une première présentation d'ERF, à Tulle, en juin, suivie d'une présentation plus rapide réalisée à Nevers (58), en novembre, dans le cadre d'une conférence sur les enfants en situation de délaissement.

Elle s'est intensifiée à la rentrée 2013 avec l'arrivée de plusieurs demandes émanant de différentes AD qui souhaitaient des interventions pour janvier ou février 2014. Nous n'avons pas été en mesure de répondre à la demande d'EFA 63 pour une intervention en janvier 2014 mais il est possible qu'une autre demande soit formulée.

Une intervention d'Odile Baubin est programmée dans le 59 pour février 2014.

Une présentation d'ERF en mars, dans le 46, est en projet. Deux intervenantes sont volontaires mais le thème reste à préciser.

Une demande du 09, pour novembre prochain, est à travailler car la localisation s'avère problématique.

d. Plaidoyer pour l'adoption nationale

Les réunions du groupe de travail autoproclamé CAPE en 2012 (Cellule pour l'adoption des pupilles de l'État) se sont poursuivies cette année dans les locaux de la fédération d'EFA, afin d'élaborer et de rédiger un document écrit présentant une analyse de la situation de l'adoption des pupilles en France et formulant des propositions dans ce sens. Le « Plaidoyer pour l'adoption nationale » a été rendu public le 13 septembre. La sortie du document a bénéficié de l'intérêt médiatique suscité par le lancement par Mme Bertinotti du nouveau projet de loi sur la famille comportant un volet Adoption.

Ce projet a mobilisé un investissement particulièrement important de l'activité de coordination cette année, tant en amont dans sa conception (écriture), que dans sa réalisation (finalisation, maquette, diffusion) - 4 réunions du groupe CAPE ont été nécessaires. Le travail d'accompagnement de la sortie du document a également été long et important, que ce soit auprès des instances qui ont souhaité recevoir les auteurs (DGCS, CSA, Défenseure des enfants), qu'auprès des médias. Il est à noter que la DGCS a reçu les auteurs du Plaidoyer à leur demande insistante et que cette réunion tenue en octobre n'a donné lieu à aucune suite de la part de la DGCS, malgré les relances. Le climat au sein de la DGCS a été particulièrement délétère cette année, et s'est soldé par le départ fin 2013 d'une des 2 salariées en charge de l'adoption.

Fait à Paris, le 25 février 2014

Odile Baubin, Sandrine Dekens, Karine Nivelais, Sylvie Sire, Carine Vincent